



Société Anonyme au capital de 372 689 352 euros
Siège social : 163 quai du Docteur Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine
B 709 802 094 RCS NANTERRE

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS
PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 18 AVRIL 2007**

1) Bilan du précédent programme

Dans le cadre des autorisations données par les précédentes Assemblées Générales, EIFFAGE a réalisé du 12 avril 2006, date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi, à ce jour les opérations suivantes sur ses propres actions :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,81 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille :	752 838
Valeur de marché du portefeuille :	81 607 639 euros

La totalité des titres détenus en portefeuille est destinée à être utilisée dans le cadre des programmes d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions mis en place par la société.

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	336 884	1 814 932*	Options d'achat achetées 1 614 000	Achats à terme Néant	Options d'achat vendues Néant	Ventes à terme Néant
Echéance maximale moyenne			418 j	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	58,83 €	116,03 €				
Prix d'exercice moyen	-	-	21,75 €	Néant	Néant	Néant
Montants	19 818 871 €	210 585 035 €				

Dont 200 932 transferts concernant exclusivement l'exercice d'options d'achat attribuées aux salariés.

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2007 d'autoriser la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat portant sur les actions ordinaires d'EIFFAGE. La part maximale du capital dont le rachat serait autorisé est fixée à 10 % soit 9 317 233 actions : compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 752 838, soit 0,81 % du capital, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 8 564 395 soit 9,19 % du capital, sauf à annuler ou céder les titres déjà détenus.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 170 euros par action.

Les objectifs de ce programme de rachat, par ordre de priorité décroissante sont :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution d'actions dans le cadre la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- la participation aux résultats de l'entreprise,
- la conservation et la remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- l'annulation à des fins d'optimisation du résultat par action ou en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- l'achat, la vente, la conversion, la cession, le transfert, le prêt ou la mise à disposition des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, notamment en vue de l'animation du marché des actions ou de la réalisation d'opérations à contre-tendance du marché,
- et tout autre objectif conforme à la réglementation en vigueur et aux pratiques admises de marché.

L'autorisation est sollicitée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 17 octobre 2008.

La présente publication est disponible au siège social de la société ainsi qu'auprès de BNP Paribas Securities Services, assurant le service titre d'EIFFAGE.

Asnières-sur-Seine, le 18 avril 2007